

PRÉSENTATION

de la Fondation du patrimoine

Première institution de défense du patrimoine, la Fondation du patrimoine sauve chaque année plus de 2000 monuments, églises, théâtres, moulins, musées, etc. et participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale et à la transmission des savoir-faire.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière saluée par la Cour des comptes. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux ou des grandes phases, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire ; toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la délégation (Indiquer le nom de la délégation) dont vous dépendez.

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les personnes ayant reçu le label de la Fondation du patrimoine ne pourront pas bénéficier d'une réduction d'impôt pendant toute la durée d'effet dudit label. Les entreprises travaillant sur ce chantier de restauration ne pourront pas faire un don ouvrant droit à une réduction d'impôt.



CONTACTS



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation Île-de-France
153 bis avenue Charles de Gaulle

92 200 NEUILLY-SUR-SEINE
Tél. : 01 70 48 48 20
Mail : idf@fondation-patrimoine.org

www.fondation-patrimoine.org



MAIRIE DE BUNO-BONNEVAUX

1, place Jean-Marie Ferry
91 720 BUNO-BONNEVAUX
Tél. : 01 64 99 48 87
Mail : secretariat.mairie@buno-bonnevaux.fr

<http://buno-bonnevaux.fr/>



Eglise Saint-Léger de Buno-Bonnevaux

en Essonne



Retrouvez
le projet sur

www.fondation-patrimoine.org/60077

LE PROJET

Description

Un intérêt architectural et patrimonial manifeste

L'église Saint-Léger située au centre du village de Buno-Bonnevaux, le domine par sa position surélevée. L'ancien cimetière qui l'entourait autrefois fût déplacé en 1883. Elle ne bénéficie d'aucune protection particulière. Son intérêt architectural est pourtant manifeste.

L'église a été édifiée par des constructions successives. Le chœur et l'abside présentent des lamiers à ressauts caractéristiques des XIe et XIIe siècles. Les dernières grandes modifications apportées au monument ont lieu au XIXe siècle. L'intérieur du monument présente une ambiance très teintée de traitements typiques du XIXe siècle.

Ces différents volumes sont identifiables depuis l'extérieur du monument. En effet, la nef et le bas-côté forment deux volumes distincts avec leur toiture à deux versants. Le clocher de forme carrée s'affirme puissamment avec une hauteur de plus de 21 mètres.

L'état de conservation des couvertures est très médiocre. Hormis celle de l'absidiole, les couvertures n'ont pas fait l'objet de travaux depuis le début du siècle. Elles sont aujourd'hui vétustes et présentent une importante colonisation de mousse et lichens, induisant une porosité des tuiles. Par ailleurs, de nombreuses tuiles sont manquantes, cassées ou déplacées. Le chéneau est encrassé par les fientes, les gouttières sont colonisées par la végétation.

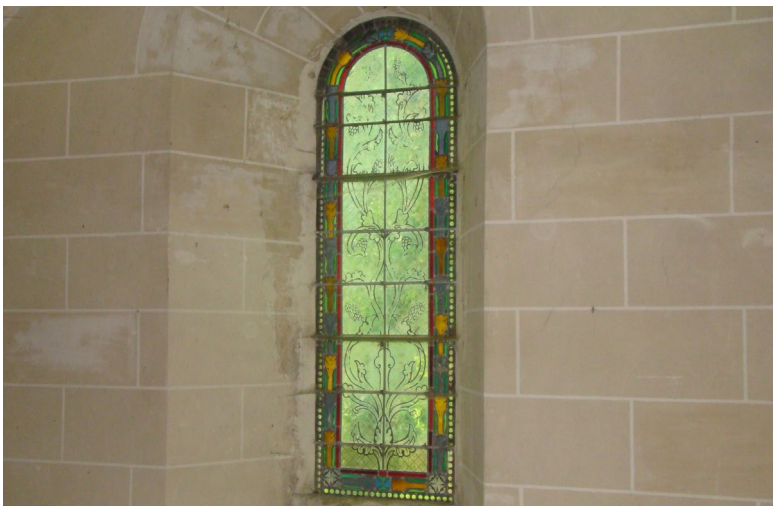
Une restauration urgente

Autrefois, outre la célébration de l'office religieux, un pèlerinage s'y développe autour du culte du Sacré-Cœur et connaît un engouement particulier au XIXe siècle. Aujourd'hui, les offices religieux continuent d'y être célébrés. On y donne de concerts musicaux organisés par l'association des parents d'élèves du conservatoire de musique des Deux Vallées (APEC des 2 Vallées).

La commune de Buno-Bonnevaux, membre du syndicat du conservatoire de musique des 2 Vallées, participe au rayonnement culturel du conservatoire en contribuant financièrement à son fonctionnement et en lui mettant à disposition gratuitement son église pour les concerts musicaux.

Compte tenu de la vétusté des couvertures et du risque imminent de sécurité de l'édifice du fait de l'infiltration d'eau, le Conseil Municipal de Buno-Bonnevaux a engagé un programme de restauration des couvertures. Les tuiles seront remplacées par des tuiles traditionnelles de petit moule. Les rives, égout faitage seront refaits sur le bas-côté et la nef. Le chéneau encaissé entre les deux couvertures sera revu. Il est également prévu, le remplacement du tableau électrique par un tableau équipé de différentiel 30 mA et des fusibles électromagnétiques.

Montant des travaux	187 370 € HT
Objectif de collecte	50 000 €
Début des travaux	2019



BON DE SOUSCRIPTION

► *Oui, je fais un don* pour aider à la restauration de
l'Eglise Saint-Léger de Buno-Bonnevaux

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine, si la collecte dépasse la part restant à la charge du porteur de projet ou si le projet de restauration n'aboutissait pas dans un délai de cinq années après le lancement de la présente souscription ou n'était pas conforme au programme de travaux validé initialement.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/60077

ou en flashant le QR code ci-contre.

Je télécharge mon reçu fiscal directement sur mon compte donateur.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bon de souscription accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine - Eglise de Buno-Bonnevaux (voir adresse postale de la Fondation du patrimoine dans la rubrique « Contacts »)

Le montant de mon don est de _____ €

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

Téléphone : _____

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail et établi à l'attention de l'émetteur domicilié à l'adresse figurant sur le chèque.*

► *Je bénéficie d'une réduction d'impôt*

Pour l'année en cours, au titre de l'impôt :

sur le revenu sur la fortune immobilière sur les sociétés

Exemples de dons

	50 €	200 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	17 €	68 €	170 €
(Réduction d'impôt à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	12,5 €	50 €	125 €
Réduction d'impôt à hauteur de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €)			
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	20 €	80 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT			

*Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre